DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE PORT-LOUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Approbation du Compte Administratif 2024

Délibération N°PLV 25-03-03

L'an deux mille vingt-cinq, le sept mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 28 février 2024. Mme Christelle FOUCAN-BARBE en sa qualité de 1ère adjointe et par délégation du Maire, assure la présidence de la séance.

20 élus étaient présents :

~~M. HUBERT Jean-Marie~~ ***Absent procuration donnée***	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
~~Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany~~ ***Absente procuration donnée***	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
~~Mme ROQUES Yvelise~~ ***Absente procuration donnée***	M. Dimitri BOUDHOU	Mme DERBY épse VALA Franciane
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. SINNAN-RAGAVA Guy
Mme MARCUS épse GALPIN France-Lise	M. LAUJIN Dominique	Mme CAFRE ép. LOSANGE Lucette
M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	~~M. THOMET Olivier~~ ***Absent procuration donnée***
~~Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique~~ ***Absente excusée***	~~ARTHEIN Victor~~	~~Mme INAMO Tania~~
~~M. EDWIGE Charly~~	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel ***jusqu'à 18h34***
Mme MEKEL Alexina	~~M. MARIE-CLAIRE Jacques~~	

9 élus étaient absents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme RAMASSAMY épse SINNAN-RAGAVA Jany	Mme ROQUES Yvelise
M. THOMET Olivier	Mme MAYEKO épse JOAILLE Véronique	M. ARTHEIN Victor
Mme INAMO Tania	M. EDWIGE Charly	M. MARIE-CLAIRE Jacques

4 élus étaient représentés :

→ M. HUBERT Jean-Marie représenté par Mme FOUCAN-BARBE Christelle
→ Mme SINNAN-RAGAVA Jany représentée par M. GUSTAVE Anselme
→ Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUSTACHE-MAYEKO Alin
→ M. THOMET Olivier représenté par M. MOUNSAMY Olivier

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Mme Marie-Louise COLLETIN donne lecture du rapport du Maire et explique que :

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des mandats (dépenses) et titres émis (recettes) par la Commune sur l'exercice budgétaire, courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le compte administratif de l'année N de la Commune doit être voté au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées.
Elle a également pour objectif de retracer l'exécution du budget et de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le Comptable public.

Les grands équilibres du compte administratif 2024 :

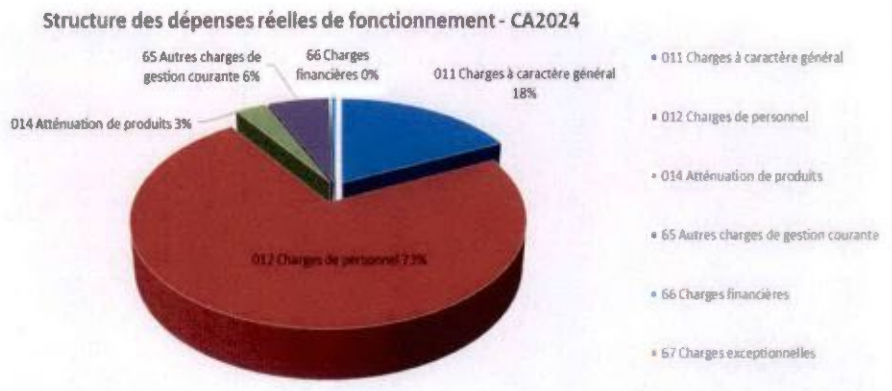
L'exercice 2024 est venu conforter la situation financière saine et stable de la commune de Port-Louis. Ainsi, on constate en fonctionnement, une maitrise des charges dont l'évolution a été contenues à 0,22 %, parallèlement les recettes ont été dynamiques avec une hausse de 11%. A la section d'investissement (en incluant les restes à réaliser), les charges connaissent une augmentation de 39 % et 11 % pour les recettes.

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	BUDGET GLOBAL
DEPENSES	PREVISIONS	11 766 425,00	6 346 900,57	18 113 325,57
	REALISEES (1)	9 630 743,29	3 776 058,89	13 406 802,18
	RESTES A REALISER (3)		1 259 257,98	1 259 257,98
	TOTAL (1)+(3)	**9 630 743,29**	**5 035 316,87**	**14 666 060,16**
RECETTES	PREVISIONS	12 206 883,00	6 456 849,97	18 663 732,97
	REALISEES (2)	10 872 219,88	2 546 008,64	13 418 228,52
	RESTES A REALISER (4)		1 434 285,60	1 434 285,60
	TOTAL (2)+(4)	**10 872 219,88**	**3 980 294,24**	**14 852 514,12**
Résultat d'exécution Hors restes à réaliser (2) -		**1 241 476,59**	**-1 230 050,25**	**11 426,34**
Solde des restes à réaliser		**0,00**	**175 027,62**	**175 027,62**
Résultat d'exécution avec les restes à réaliser		**1 241 476,59**	**-1 055 022,63**	**186 453,96**
Résultat antérieur reporté			**2 097 013,12**	**2 097 013,12**
Résultat de clôture		**1 241 476,59**	**1 041 990,49**	**2 283 467,08**

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Dépenses de fonctionnement



Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation de fluide des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et organismes ainsi que les intérêts des emprunts à payer.

Dépenses		CA 2024
011	Charges à caractère général	1 456 253,89
012	Charges de personnel	5 899 427,03
014	Atténuation de produits	250 670,84
65	Autres charges de gestion courante	496 843,77
Total des dépenses de gestion courante		***8 103 195,53***
66	Charges financières	36 473,79
67	Charges exceptionnelles	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		***8 139 669,32***

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à 8 139 669,32 euros.

Chapitre 011

Les charges à caractère général représentent 18% des dépenses réelles de fonctionnement et contiennent toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, …

Ces dernières connaissent une baisse de 34 % en 2024 par rapport à 2023

- Le poste de l'alimentation (repas des enfants scolarisés, petit déjeuner) enregistre une diminution de 36 % par rapport à 2023.
- Les contrats de prestations de service (611) sont en nette diminution avec un recul de 162 %. La fin des contrats avec certains prestataires (informatique, sanitaire plage, espaces verts) est la principale raison de cette baisse.
- Les fêtes et cérémonies (6232) passent de 247 379,89 € en 2023 à 12 583,95 € en 2024. Cette baisse marque le choix fait par ma municipalité de ne « porter en propre » la fête communale qu'une année sur deux.

Néanmoins, avec un climat inflationniste, d'autres postes n'échappent pas à des augmentations :
C'est le cas notamment de :

- Eau et assainissement (60611) qui passe de 49 079,40 € en 2023 à 74 013,83 € en 2024 soit une augmentation de 34%. Ce poste concerne notamment les sites et autres équipements sportifs ou de loisirs.
- L'Energie – électricité (60612) qui ne cesse d'augmenter d'année en année. En 2024, c'est une légère hausse de 7%.
- L'entretien de voirie (615231) coûte de plus en plus cher à la collectivité. Ce poste connait une forte augmentation en 2024 soit 78 % par rapport à 2023.

Deux éléments sont marquant de ces hausses, les augmentations de prix de base d'une part, mais aussi l'effort d'accroissement des interventions des services.

Chapitre 012

Les charges de personnel représentent 73% des dépenses réelles de Fonctionnement, elles sont en hausse de 6 % par rapport à 2023. Il est nécessaire de préciser les raisons de cette légère augmentation :

En effet, au 31 décembre 2023, la Commune comptait dans ses effectifs 150 agents pour un budget réalisé de 5 512 506,18 €

L'année 2024 n'a pas connu d'évènements majeurs et/ou marquants en matière de réglementation RH (Ressources Humaines). Par contre :

- ✓ Il y a eu un relèvement du SMIC le 1er janvier 2024 de 1,13% puis le 1er novembre 2024 de 2%, avec une incidence sur l'indice majoré du grade de base d'environ 6 centimes.
  C'est ainsi que le décret 2023-519 du 28 juin 2023 a revalorisé le point d'indice majoré de tous les agents publics au 1er janvier 2024 de 5 points, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 €, pour un coût brut annuel de **34 500 €**. En effet, la crise économique mondiale avec une inflation persistante ont poussé de nombreux syndicats à exiger une augmentation substantielle de la valeur du point d'indice, revendiquant la nécessité de répondre à la baisse continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

- ✓ 2024 a été également l'année du recensement de la population pour la Commune de Port-Louis. Ainsi, du 15 janvier au 30 mars 2024 il a fallu mettre en œuvre le processus, nécessitant pour ce faire le recrutement de 24 agents recenseurs, encadrés par 2 coordonnateurs, pour un coût salarial de **90 590 ,88 €**
- ✓ La régularisation de la NBI : certains agents, au regard des fonctions exercées, auraient dû bénéficier de droit de points d'indice supplémentaire au titre de la Nouvelle Bonification Indiciaire et ce depuis plusieurs mandatures. La collectivité a régularisé le droit bafoué de ces agents en servant rétroactivement sur 4 ans cette NBI aux agents concernés. L'impact se retrouve sur le traitement brut, l'indemnité de vie chère et les charges patronales.

Outre ces éléments, la masse salariale a subi des variations liées à 3 indicateurs :

- ❖ La variation de l'effectif d'agents
  - o Les départs
    - En 2024, 6 agents sont partis à la retraite, atteints par la limite d'âge. Ils n'ont pas fait l'objet d'un remplacement poste pour poste. L'autorité territoriale a privilégié le plus possible une augmentation du volume horaire des agents à temps non complet déjà sur le terrain (soit un coût de **10 398 €**).
    - 2 fonctionnaires territoriaux ont fait le choix de la mobilité externe. Ils n'ont pas été remplacés.
  - o Les entrées
    - Renforcement des équipes techniques par 5 agents à temps non complet
    - Recrutement d'un chargé de communication à temps complet
  - o L'incidence sur la masse salariale (effet Noria)
    La charge salariale des agents en fin de carrière étant plus importante que le coût des entrants, cela a permis de contenir relativement la masse salariale.

- ❖ L'effet Vieillissement et Glissement (avancements d'échelon et Promotions de grade)

Les avancements d'échelon sont mécaniques et automatiques pour tous les fonctionnaires territoriaux. Il faut savoir qu'entre le 1er et le 7ème échelon de l'ensemble des grades relevant de la catégorie C1 et C2 et les 4 premiers échelons de la Catégorie B1, le relèvement d'échelon se fait tous les ans.

S'agissant des avancements de grade, il faut rappeler que la Collectivité a voté ses Lignes Directrices de Gestion (LDG) en septembre 2023, qui conditionnaient les avancements de grade et les promotions internes à compter de 2021.

Il a fallu faire un rattrapage des promotions au titre des années 2022, 2023 et 2024.

- *2022 : 2 avancements de grade au titre de l'ancienneté*
- *2023 : 1 avancement suite à réussite à examen professionnel et 2 avancements au titre de l'ancienneté*
- *2024 : 19 avancements au titre de l'ancienneté*

Soit un coût de **137 812,65** € (GVT à 2.5 points).

- ❖ La politique sociale RH
  - o Pérennisation des emplois précaires
    - La collectivité continue de suivre le plan de pérennisation pluriannuel mis en place en 2023. 8 contractuels ont été nommés stagiaires en 2024 par vague de 4 agents en juin et 4 en décembre 2024
  - o La mise en place des tickets restaurant : en février 2024 la collectivité a mis en place le dispositif des tickets restaurant pour accompagner et booster le pouvoir d'achat des agents. Les agents bénéficient par mois d'un carnet de 20 tickets d'une valeur faciale de 9 €, pris en charge par la commune à hauteur de 50%.
    Coût annuel du dispositif : **169 425** €

- ❖ Au titre de la politique de Santé et de Sécurité au travail : la collectivité a dépensé **21 834,93 €** (prévention des risques psycho-sociaux)

Au 31 décembre 2024, la Commune compte dans ses effectifs 138 agents :

- 101 fonctionnaires stagiaires et titulaires
- 37 contractuels (parmi eux : 20 affectés à la pause méridienne et 11 encore inscrits dans le plan de pérennisation 2023-2025).

La masse salariale s'est élevée en 2024 à 5 899 427,03 € sur un prévisionnel de 6 086 500 €.

Postes principaux	2024	2023
Titulaires et stagiaires	*3 164 460,73 €*	*3 038 952,34 €*
Non titulaires	*739 465,02 €*	*708 787,62 €*

Accusé de réception en préfecture
971-219712224-20250307-25-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Chapitre 65

Les autres charges de gestion courante représentent 6 % des dépenses réelles de fonctionnement et incluent notamment une enveloppe des subventions annuelles de fonctionnement allouées à divers organismes (UDAF : 260 000 €, SDIS : 119 478 €), aux associations (9 500 €), au Centre Communal d'Action Sociale (20 000 €), ainsi que les indemnités des élus municipaux (119 828 €).

Chapitre 66

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 40 433,27 €. Elles étaient de 55 639,82 € en 2023. L'extinction de deux emprunts AFD datant de 2008 et 2009 explique cette diminution.

Chapitre 014

L'Atténuation de produits : ce chapitre budgétaire totalise 250 670,84 € qui correspondent essentiellement à l'Attribution de Compensation (AC) versée à la Communauté d'Agglomération Nord Grande-Terre (CANGT) dans le cadre de la mutualisation de services communs.

b) Recettes de fonctionnement



Structure des recettes réelles de fonctionnement - CA2024

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Le montant des recettes réelles est de 9 848 650,88 €. Ces dernières enregistrent une hausse de 11 %.

Il existe trois principaux types de recettes :

- Les impôts locaux,
- Les recettes encaissées au titre des prestations et services fournis à la population,
- Les dotations versées par l'Etat, la CAF ou autres organismes.

Recettes		CA 2024
013	Atténuation de charge	136 165,15
70	Produits des services	63 521,53
73	Impôts et taxes	4 503 251,00
731	Impositions directes	3 186 326,32
74	Dotations et participations	1 828 237,04
75	Autres produits de gestion	127 918,95
Total des recettes de gestion courante		***9 845 419,99***
76	Produits financiers	30,89
77	Produits exceptionnelles	3 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		***9 848 650,88***

Chapitre 70

Les « produits du service et du domaine » sont d'un montant de 63 521,53 €. Ce chapitre est en hausse de 22 % par rapport à 2023.
Ils comprennent :

- Produits de concession cimetière,
- Paiement de services divers,
- De stationnement,
- Redevance d'occupation du domaine ….

Au niveau de ces recettes, l'école de natation (adultes, enfants) représente 64 % du montant global. L'actualisation de la mission d'occupation du domaine en ce qui concerne le patrimoine public et privé a généré une recette de 21 321,20 € (contre 4 336 € en 2023).

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Chapitre 73

« Les impôts et taxes » d'un montant de 4 503 251,00 € comprennent principalement des fonds de péréquation intercommunaux, de l'octroi de mer, de la taxe spéciale sur les carburants.
Cette année, la commune a bénéficié de 250 000,00 € des 4% de surplus de l'octroi de mer émanant de la Région Guadeloupe.

Chapitre 731

Ce chapitre « impositions directes » enregistre le produit de la fiscalité locale ainsi que la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement. Il est de 3 186 326,32 €.

Pour informations, les taux des impôts locaux pour 2024 sont restés inchangés :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 68,21 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 109,38 %

Chapitre 74

Les « Dotations et participations » d'un montant de 1 828 237,04 € connaissent une légère augmentation en 2024 (12%). Ce chapitre intègre principalement les Dotations de l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation d'aménagement des communes d'Outre-Mer), la participation des parents pour la restauration scolaire, compensations d'Etat sur les exonérations d'impôts.

Chapitre 75

Les « autres produits de gestion courante » d'un montant de 127 918,95 € sont principalement les revenus des immeubles (loyer de la crèche UDAF).

Chapitre 013

Les « atténuations de charges » d'un montant de 136 165,15 €, concernent le remboursement sur rémunérations du personnel (chauffeur territorial) et les remboursements sur autre charges sociales (participation des agents pour les tickets restaurant).

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.
Le résultat d'exécution avec les restes à réaliser est négatif (-1 055 022,63 €) cette année, néanmoins en y rajoutant le résultat antérieur reporté, la section d'investissement dégage un excédent de 1 041 990.49€
La section d'investissement est votée par opération.

a) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Dépenses d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	DM N°1	DM N°2	DM N°3	Total prévision budget 2024	Réalisés	RAR 2024	Total réalisé 2024
001	Solde d'exécution reporté					0,00			
OPERATIONS D'EQUIPEMENT									
op 6	Réception de l'habitation insa	0,00				0,00			
op 12	Bâtiments	123 873,58	215 000,00			338 873,58	83 480,14	48 107,74	131 593,88
op 13	Voirie rurale	173 454,50	2 119 475,00	80 000,00		2 352 929,50	1 703 850,38	274 110,75	1 977 961,13
op 32	Plan local d'urbanisme	0,00			81 000,00	81 000,00			0,00
op 34	Sécurisation,protection, amé	66 319,42				66 319,42		23 904,35	23 904,35
op 54	Eclairage public	51 012,42	30 000,00			81 012,42			0,00
op 55	Divers équipements	401 169,84				401 169,84	168 054,04	127 527,32	295 582,36
op 57	Construction CCAS de Port-L	56 271,78				56 271,78	20 386,27	3 255,00	23 540,27
op 58	Zac de Rodrigue	0,00				0,00			0,00
op 59	Divers sanag	946 981,90				946 981,90	246 981,90	400 000,00	646 981,90
op 60	Divers travaux	108 143,45				108 143,45	39 604,58	9 695,04	48 609,90
op 61	Travaux d'urgence et réhabilit	24 304,00				24 304,00			0,00
op 62	Réhabilitation ancien bâtimen	131 473,79				131 473,79	9 320,58	115 700,00	125 020,58
op 63	Réhabilitation foyer rural en C	6 596,80				6 596,80		6 596,80	6 596,80
op 64	Pôle culturel	101 980,39	80 000,00			181 980,39	28 950,95	85 888,44	112 839,39
op 65	Balisage du littoral de Port-Lo	0,00				0,00			0,00
op 66	Projet Alimentaire Territorial	0,00				0,00			0,00
op 67	Terrain de sports et proximité	100 000,00				100 000,00	68 693,63	7 812,00	76 505,63
op 68	Aménagement plateau sportif de Pelletan		170 000,00			170 000,00	31 414,01	67 465,52	98 879,53
op 69	Mise à mesu du cimetière			150 000,00		150 000,00	16 166,50		16 166,50
OPERATIONS FINANCIERES						0,00			0,00
chap. 16	Emprunts et dettes assimilée	337 586,00				337 586,00	337 586,21		337 586,21
OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES						0,00			0,00
2051	Concessions et droits similaires					0,00		58 672,10	58 672,10
21	Immobilisations corporelles						1 419,12	31 012,42	32 428,54
23	Immobilisations en cours								0,00
OPERATIONS D'ORDRE						0,00			0,00
chap 040	Opér. D'ordre de transferts en	873 569,00	150 000,00			1 023 569,00	1 023 569,00		1 023 569,00
chap 041	Opérations patrimoniales					0,00			0,00
D001	Solde d'exécution reporté					0,00			0,00
Total		3 291 425,57	2 764 475,00	210 000,00	81 000,00	6 346 900,57	3 776 058,89	1 255 297,26	5 031 356,15

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

En 2024, les dépenses d'investissement s'établissent à 3 776 058,89 € dont 2 167 826,96 € en opérations d'équipement, 584 662,93 € en opérations financières et non individualisées et 1 023 569 € en opération d'ordre.

Le plus gros chantier, cette année, a été la réalisation des routes de Monroc et Pichon, les dépenses ont atteint 1 703 850,38 € (opération 13 : voirie rurale).

Les divers équipements (opération 55) ont mobilisé 168 054,94 €, notamment pour le matériel informatique et les autres matériels de bureau et mobiliers.

L'opération 67 « Terrain de sport et proximité » a nécessité un financement de 68 693,63 €, l'aménagement du plateau sportif de Pelletan (opération 68) a été réalisé à hauteur de 31 354,33 € hors reste à réaliser.
Un protocole transactionnel a été signé avec la SEMAG pour le remboursement de l'opération 59 « Divers SEMAG ». La ville a déjà mandaté 245 661,60 €.

Le remboursement du capital est de 337 585,21 €, il est en baisse de 40 % par rapport à 2023.

Le montant des restes à réaliser est 1 259 257,98 €, ce qui ramène le total de réalisation à 5 035 316,37€.

b) Recettes d'investissement

En recettes, deux types de produits coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la rénovation d'un bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...). Vient s'ajouter le Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Recettes d'investissement		Budget voté (BP+RAR)	DM N°1	DM N°2	DM N°3	Total prévision budget 2024	Réalisés	RAR 2024	Total réalisés 2024
RECETTES D'EQUIPEMENT						0,00			
op.6	Résorption de l'habitation insaluble					0,00			
op.12	Bâtiments	53 000,00				53 000,00		53 000,00	53 000,00
op.13	Voirie rurale	26 526,60	1 741 586,00	2 654,00		1 770 766,60	683 409,64	698 646,60	1 382 056,24
op.34	Sécurisation,protection, aménagement écoles					0,00			0,00
op.54	Eclairage public					0,00			0,00
op.55	Divers équipements					0,00			0,00
op.57	Construction CCAS de Port-L	195 943,00				195 943,00		195 943,00	195 943,00
op.58	Zac de Rodrigue					0,00			0,00
op.59	Divers semag					0,00			0,00
op.60	Divers travaux					0,00			0,00
op.61	Travaux d'urgence et rehabilitation partielle R. NARAYANAN					0,00			0,00
op.62	Réhabilitation ancien bâtimen	80 000,00				80 000,00		80 000,00	80 000,00
op.63	Réhabilitation foyer rural en C	220 563,00				220 563,00		220 563,00	220 563,00
op.64	Pôle culturel					0,00			0,00
op.65	Balisage du littoral de Port-Lo	6 048,00				6 048,00		6 048,00	6 048,00
op.66	Projet Alimentaire Territorial					0,00			0,00
op.67	Terrain de sport de proximité								
chap.13	Etat et établissements nationaux		28 164,77			28 164,77	28 164,77		28 164,77
RECETTES FINANCIERES						0,00			0,00
10222	FCTVA	59 000,00				59 000,00	68 167,80		68 167,80
10228	FRDE	208 918,00				208 918,00	208 917,98		208 917,98
1068	Excédent de fonctionnement	66 274,48				66 274,48	66 274,48		66 274,48
RECETTES PROVENANT DE LA SECTION						0,00			0,00
chap.021	Virement de la section de fonctionnement					0,00			0,00
chap.040	Opér. D'ordre de transferts en	1 189 357,00	301 717,00			1 491 074,00	1 491 073,97		1 491 073,97
chap.041	Opérations patrimoniales					0,00			0,00
chap.024	Produits de cessions	180 085,00				180 085,00		180 085,00	180 085,00
R001	Excédent reporté	2 097 013,12				2 097 013,12			0,00
Total		**4 382 728,20**	**2 071 467,77**	**2 654,00**	**0,00**	**6 456 849,97**	**2 546 008,64**	**1 434 285,60**	**3 980 294,24**

Les recettes d'investissement atteignent 2 546 008,64 € dont une subvention FEADER des routes à hauteur de 683 409,64 €, le Fond de Compensation de la TVA à 68 167,80 €, le FRDE 0 208 917,98 €, le produit des amendes de radars automatique à 28 164,77 € et l'excédent de fonctionnement à 66 274,48€.

A ces recettes, s'ajoutent la recette d'ordre de transfert entre section pour un montant de 1 491 073,97€.

En totalité, c'est un montant de 3 980 294,24 € qui ont été réalisé en 2024 en intégrant 1 434 285,60 € de restes à réaliser.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025

Le Compte Administratif de l'exercice 2024, fait apparaître un excédent de clôture de 1 241 476,59 € à la section de fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire à la section d'investissement d'un montant de 866 962,87€. Il est concordant avec le compte de gestion du receveur Municipal.

Aussi, le conseil est appelé à approuver le compte administratif 2024.

Ainsi,
Vu le code général des collectivités territoriales
Vu les lois et règlements relatifs aux budgets et à la comptabilité des communes et des établissements publics,
Considérant les résultats de clôture ci-dessus :
Considérant la tenue de la Commission finance en date du mercredi 26 février 2025 pour en discuter ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à la majorité (2 abstentions) :

DECIDE :

Article unique : D'Adopter le compte administratif 2024 de la commune par section, par chapitre ainsi que les annexes jointes.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 mars 2025

Le Maire,

COMMUNE DE PORT-LOUIS

Jean-Marie HUBERT

Publiée le : .....

Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Accusé de réception en préfecture
971-219711223-20250307-25-03-03-DE
Date de télétransmission : 20/03/2025
Date de réception préfecture : 20/03/2025